

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)**

**concernant le préavis de la Municipalité n° 21/2024 : Rénovation et mise aux normes de la piscine scolaire de Bois-Murat – Demande d'un crédit d'étude et de réalisation**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Michael Crottaz, Yves Fauth, Nicolas Garoflid, Richard Golay, Paul Habfast, Marc Veraguth, Fabien Loi Zedda en remplacement de Monsieur Guillaume Graf et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 20/2024 lors de sa séance du 20 août 2024. Monsieur Marco Caffaro était excusé et non remplacé.

Madame Chantal Good, Municipale, accompagné de Monsieur Stefan Baumann, chef de service, et Monsieur le Syndic Alain Monod représentaient la Municipalité.

### **Informations préalables**

Monsieur Monod fait l'historique de la piscine de Bois-Murat et rappelle l'inauguration après la dernière rénovation en 2011. Il regrette aussi, qu'à ce moment, il n'y a pas eu plus de dépenses, ce qui aurait peut-être retardé la rénovation proposée aujourd'hui.

Madame Good rappelle que le contenu du présent préavis est le besoin d'une piscine scolaire aux normes.

Monsieur Baumann indique que la CUC a accepté le présent préavis avec un vœu, à savoir que la partie SIA 4.31 de l'étude englobe aussi une variante de piscine de 25 mètres.

### **Discussion générale**

Les commissaires reconnaissent le besoin d'avoir une piscine dans un village comme Epalinges, et l'utilité d'apprendre à nos enfants à nager. Ils regrettent cependant que la précédente rénovation intervenue il y a moins de 14 ans, soit aujourd'hui déjà dépassée et qu'il faille remettre à minima CHF 7 millions pour conserver une piscine opérationnelle à l'horizon 2027.

Un commissaire demande si le vœu de CUC va augmenter le coût de l'étude CHF 915'000.- demandés. Monsieur Baumann répond que non.

Un commissaire demande si le fond mobile n'est pas un des problèmes en terme de propreté de l'eau, soit l'élimination des dépôts de saleté et de calcaire, et s'il ne faut pas y renoncer pour simplifier les choses et réduire le budget de rénovation. Monsieur Baumann répond qu'un fond mobile est désormais absolument nécessaire pour l'apprentissage de la natation, ce que certains commissaires ne comprennent pas.

Un commissaire demande si en réduisant l'utilisation de la piscine aux seuls élèves en supprimant tout visiteur externe il serait possible de conserver les installations actuelles pour produire une eau aux normes. Monsieur Baumann répond que non, c'est impossible parce que depuis 2016 il y a des nouvelles normes qui ont rendu les installations réalisées en 2010-2011 obsolètes. Madame Good précise que l'utilisation est faite à 90% par les élèves de la Commune.

Deux commissaires demandent pourquoi faire d'abord cette étude et ensuite présenter un second préavis pour la rénovation, alors que nous nous prononçons déjà sur le besoin d'avoir une piscine rénovée aux normes. Monsieur Baumann répond que c'est la façon de faire, une étude est d'abord réalisée, puis la demande de transformation ou rénovation est faite.

Un commissaire s'interroge sur le fait que dans le budget 2023 sous la rubrique 5030, la rénovation de la piscine est mise pour CHF 3 millions, alors que le préavis cite CHF 5 millions. Monsieur Monod répond que le plan d'investissement figurant dans le budget 2024 indique bien CHF 5 millions pour la ligne 5030 et qu'en 2023 il était encore de CHF 3 millions.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

### **Conclusion**

C'est par 7 voix pour et 1 abstention que la CoFin a accepté les décisions du préavis no 21/2024 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis no 21/2024 permettant d'autoriser à poursuivre les études demandées, d'accorder un crédit d'étude de CHF 915'000.-, de recourir à l'emprunt si nécessaire et d'inscrire cette dépense à l'actif du bilan de la Commune.

Épalinges, le 20 août 2024

Sandy Warth

Président de la COFIN